

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MELUN - 7702 - Documents comptables (B-S)  
- Dépôt le 12/02/2025 - 1445 - 2023 B 01762 - 892 574 385 - 2LK BTP

Société 2LK BTP

12 Rue du four

77000 MELUN

1465

## COMPTES ANNUELS

**TOURE Mariame**  
Expert-comptable & conseil  
3 Rue de l'éperon  
77000 MELUN  
01.85.45.13.57

Depôt  
Rectifié

Th P

**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles	6 249	1 289	4 960		4 960		
Immobilisations en cours							
Avances et acomptes							
<b>Immobilisations financières (2)</b>							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	1 300		1 300		1 300		
<b>Total II</b>	<b>7 549</b>	<b>1 289</b>	<b>6 260</b>		<b>6 260</b>		
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	<b>Créances (3)</b>						
	Clients et comptes rattachés	158 379		158 379	27 876	130 503	468.16
	Autres créances	75 051		75 051	10 348	64 703	625.25
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	91 902		91 902	9	91 893	NS	
Charges constatées d'avance (3)							
<b>Total III</b>	<b>325 332</b>		<b>325 332</b>	<b>38 233</b>	<b>287 099</b>	<b>750.92</b>	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>332 881</b>	<b>1 289</b>	<b>331 592</b>	<b>38 233</b>	<b>293 359</b>	<b>767.29</b>	

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

Tk

## BILAN PASSIF

<b>PASSIF</b>		<b>Exercice N</b> 31/12/2023 12	<b>Exercice N-1</b> 31/12/2022 12	<b>Ecart N / N-1</b>	
				<b>Euros</b>	<b>%</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital (Dont versé : 100 )	100	100		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	<b>Réserves</b>				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	6 013	8 753	2 740	31.30
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	143 152	2 740	140 413	NS
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
<b>Total I</b>	137 239	5 913	143 152	NS	
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
<b>Total II</b>					
<b>PROVISIONS</b>	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	<b>Total III</b>				
<b>DETTES (I)</b>	<b>Dettes financières</b>				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	<b>Dettes d'exploitation</b>				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 957	901	14 056	NS
	Dettes fiscales et sociales	179 396	43 245	136 151	314.84
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes					
<b>Comptes de Régularisation</b>	Produits constatés d'avance (1)				
	<b>Total IV</b>	194 353	44 146	150 207	340.25
	Ecarts de conversion passif (V)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	331 592	38 233	293 359	767.29	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

194 353

44 146

TK

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	631 325		631 325	97 994	533 330	544.25
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	631 325		631 325	97 994	533 330	544.25
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits			9	10	1	12.10
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			631 333	98 004	533 329	544.19
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			147 683	8 863	138 820	NS
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			118 203	21 689	96 514	445.00
Impôts, taxes et versements assimilés			2 482	726	1 756	241.98
Salaires et traitements			114 073	43 202	70 871	164.05
Charges sociales			56 867	20 639	36 228	175.54
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 548		1 548	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			227	147	80	54.43
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			441 083	95 265	345 818	363.01
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			190 251	2 740	187 511	NS
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

TR

# COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2023 12	31/12/2022 12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total V</b>				
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total VI</b>				
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>				
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	190 251	2 740	187 511	NS
<b>Produits exceptionnels</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
<b>Total VII</b>				
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 233		3 233	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 741		2 741	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
<b>Total VIII</b>	5 974		5 974	
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>	5 974		5 974	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	41 124		41 124	
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	631 333	98 004	533 329	544.19
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	488 181	95 265	392 916	412.45
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>	143 152	2 740	140 413	NS

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
: Redevance de crédit bail immobilier  
(3) Dont produits concernant les entreprises liées  
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

12 Rue du four

77000 MELUN

**ANNEXE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023**

***TOURE Mariame***

*Expert-comptable & conseil*

*3 Rue de l'éperon*

*77000 MELUN*

*01.85.45.13.57*



**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

**- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(PCG Art. 831-1/1)

**Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

**Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

TK

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de transport			8 500
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			749
TOTAL			9 249
Prêts, autres immobilisations financières			1 300
TOTAL			1 300
TOTAL GENERAL			10 549

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de transport		3 000	5 500	5 500
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			749	749
TOTAL		3 000	6 249	6 249
Prêts, autres immobilisations financières			1 300	1 300
TOTAL			1 300	1 300
TOTAL GENERAL		3 000	7 549	7 549

**Etat des amortissements**

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de transport			1 548	259	1 289
TOTAL			1 548	259	1 289
TOTAL GENERAL			1 548	259	1 289
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	1 548				
TOTAL	1 548				
TOTAL GENERAL	1 548				

**Composition du capital social**

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

**Evaluation des immobilisations corporelles**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

TK

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

**Evaluation des amortissements**

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

T/c

## **2LK BTP**

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 100 euros  
Siège Social : 12 RUE DU FOUR, 77000 MELUN  
892 574 385 R.C.S MELUN

### **PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 29 OCTOBRE 2024**

Le 29 octobre 2024 à 11 heures,

Monsieur Kais Tami , demeurant au 34 Rue Crevoulin 77000 Melun  
Associé Unique de la société 2LK BTP, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 100 euros,

#### **A préalablement exposé ce qui suit**

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Kais Tami a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

#### **A pris les décisions ci-après relatives à :**

#### **ORDRE DU JOUR**

- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
- Affectation du résultat de l'exercice
- Questions diverses
- Pouvoirs en vue des formalités

#### **DECISION : APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX**

L'Associé Unique approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Associé Unique prend acte qu'aucune dépense somptuaire et charge non déductible telles que visées par l'article 39-4 du C.G.I. n'a été engagée au titre de l'exercice.

#### **DECISION : AFFECTATION DU RESULTAT**

L'Associé Unique constate que le résultat net de l'exercice est constitué par un bénéfice de 143 152,48 euros.

L'Associé Unique décide l'affectation suivante :

- Dotation à la réserve légale : 10 euros.
- A titre de dividendes : 60 386 euros.
- Au compte report à nouveau : 82 756,48 euros portant ainsi ce compte à un total de 82 756,48 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social de la Société.

Il est rappelé que les dividendes versés à compter du 1er janvier 2018 aux associés personnes physiques sont soumis, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire à hauteur de 12,8 % perçu à titre d'acompte et, sauf résidence fiscale étrangère des bénéficiaires, à hauteur de 17,2 % aux contribution sociales (CSG, CRDS, prélèvement

social, contributions additionnelles à ce prélèvement et prélèvement de solidarité), ce qui porte la retenue à la source globale effectuée par la société à 30 %.

Les dividendes perçus sont à déclarer l'année suivante par les associés personnes physiques avec l'ensemble de leurs revenus et sont soumis à l'impôt sur le revenu soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, soit, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Dans les deux cas, s'ajoutent 17,2 % de prélèvements sociaux. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé le montant des sommes distribuées au titre des trois derniers exercices.

Depuis sa création, la Société a clos 2 exercices. Aucune distribution n'a été réalisée au cours de ces 2 exercices.

### **DECISION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES**

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités qui seront nécessaires relativement aux décisions visées ci-dessus.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé Unique.

\_\_\_\_\_  
L'Associé Unique

